



ville d'Annay
Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 2 JUILLET 2019

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Madame BEAUCOURT Astrid
Monsieur DEDOURGE Tony
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Monsieur VANDENBORREN Claude
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur BRULIN Frédéric
Monsieur FROISSART Pascal
Madame WATTIEZ Laurence
Madame SWINIARSKI Andrée
Monsieur BIDAULT Bernard
Monsieur BOURSIER Yves

Excusés :

Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame CHRISTMANN Chantal
(pouvoir à Madame BEAUCOURT)
Madame PARISOT Michèle
(pouvoir à Monsieur MATTEI)
Madame SOWINSKI Yvelise
(pouvoir à Monsieur DANCOISNE)
Madame DEMEYERE Martine
(pouvoir à Monsieur GAPENNE)
Monsieur LEGRIN Alain
(pouvoir à Monsieur FROISSART)
Monsieur LELEUX Pascal
(pouvoir à Monsieur BOURSIER)
Monsieur KUSNIREK David
(pouvoir à Monsieur BIDAULT)
Madame SEGARD Marie
(pouvoir à Madame SWINIARSKI)

Absents :

Madame DELANNOY Nathalie
Madame CROMBEZ Nadia



Monsieur le Maire a ouvert la séance en partageant avec l'assemblée le contenu de son intervention destinée à Monsieur le Directeur Académique. En effet, il y évoque les problématiques liées aux effectifs grandissants dans les écoles, qui nécessitent l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école primaire Juliette Wantiez, dès septembre 2019. Il a ensuite passé en revue les projets liés à la sécurité et l'accessibilité dans les établissements scolaires, de salle des sports BEPOS et d'extension du local solidarité.

Il a ensuite évoqué le dernier conseil communautaire lors duquel ont notamment été validés l'expérimentation du permis de louer, le plan piscine, ainsi que le contrat local de santé pour lequel la CALL a voté le recrutement d'un coordonnateur « Atelier Santé Ville ». Aussi, le Sradet (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équité des territoires), viendra s'ajouter aux règlements déjà existants.

Ce conseil a par ailleurs validé un accord de composition du conseil communautaire qui sera issu des prochaines élections communales. Il soumet au préfet la répartition de 91 sièges (en respect avec les règles dérogatoires aux 76 conseillers prévus). Le nombre de sièges soumis au suffrage direct demeurera de 2 pour la commune d'Annay-sous-Lens.

Monsieur le Maire a terminé ce rapport introductif en renouvelant son invitation aux deux prochains rendez vous que la municipalité proposera aux annaysiens et à leurs voisins :

- La fête du 14 juillet que l'OMCF a préparé avec les services municipaux et les bénévoles qui s'y sont impliqués,
- Le forum Sport Santé Environnement du 7 septembre avec plein de surprises que chacun découvrira dans les publications à venir et sur place.

1 - Décision modificative n°1

Il est décidé à la majorité de procéder aux transferts détaillés ci-dessous :

Section de Fonctionnement

DÉPENSES :

Chapitre 011 - Charges à caractère général	- 2 717,00 €
Chapitre 012 - Charges de Personnel	+ 14 862,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	+ 2 307,20 €

RECETTES :

Chapitre 74 - Dotations et participations	+ 14 452,20 €
---	---------------

Section Investissement

DÉPENSES :

Opération 12 - Trottoirs, borduration, adoucis	+ 1 000,00 €
Opération 16 - Complexe sportif	+ 15 000,00 €
Opération 23 - Divers	+ 13 000,00 €
Opération 9000000011 - Révision du Plan local d'Urbanisme	+ 5 000,00 €
Opération 32 - Accessibilité	- 34 000,00 €

Abstentions : 0

Votes contre : 6 (M.M. SWINIARSKI-BIDAULT-BOURSIER-LELEUX- KUSNIREK-SEGARD)

Votes pour : 18

2 - Taxe locale sur la publicité extérieure

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire la TLPE selon les modalités et les traits officiels en vigueur. Sont concernés les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes.

3 - Accord local fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

L'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que, au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, la composition du conseil communautaire des communautés d'agglomération doit être fixée en tenant compte, notamment, de la population municipale des communes membres.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de fixer à 91 le nombre de sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dont 2 pour la commune d'Annay.

4 - Création d'un groupement de commandes sur l'acquisition de prestations liées au déploiement du dispositif permis de louer

Considérant la nécessité de lutter contre l'habitat dégradé, contre les marchands de sommeil et de promouvoir la qualité du marché locatif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un groupement de commandes entre la CALL et les communes volontaires, sur l'acquisition de prestations liées au déploiement du dispositif du permis de louer, et de la prise en charge par la CALL de 50 % du montant des dépenses des communes.

Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention constitutive.

Le dispositif sera déployé à compter du 1^{er} janvier 2020.

5 - Convention de mise à disposition d'un Véhicule de Première Intervention pour intervention en milieu inondé

La thématique « Faire face aux situations d'urgence » a été inscrite dans les nouveaux axes 2019 du schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. La CALL a récemment proposé de mettre à disposition des communes les véhicules et le matériel de l'ex CIPALL.

La Commune d'ANNAY s'est portée volontaire pour entreposer à Annay un véhicule de Première Intervention (VPI) remis en état par la CALL qui pourra aussi être utilisé en cas de besoin par les Communes d'Estevelles, Loison-sous-Lens, Meurchin et Wingles.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Call et avec les communes concernées.

6 - Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le versement du complément de subvention municipale au titre de l'année 2019 aux associations qui sont en règle avec les conditions d'octroi posées. Il est entendu que les associations qui n'ont pas complété à ce jour leur dossier pourront le faire ultérieurement afin de percevoir le solde de leur subvention au titre de l'année 2019.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 22 (M.M DANCOISNE et GAPENNE, membres associatifs, n'ont pas pris part à au vote)

7 - Aide financière dans le cadre du Championnat de France de Tir à l'arc

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide exceptionnelle de 150 € à Monsieur et Madame Christophe LEMOINE-AMELOT dans le cadre de la participation de leur fille Théa au Championnat de France de tir à l'arc qui s'est déroulé les 8 et 9 juin 2019 à château Arnoux Saint Auban (Alpes de Haute Provence).

8 - Remboursement des frais engagés par les compétiteurs de l'association AYAMA qui ont participé aux championnats de France à Paris et à la Coupe de France à Chevigny-Saint-Sauveur (Côte d'Or)

Pour leur participation à la Coupe de France de yosekan Budo à Chevigny Saint Sauveur (Côte d'Or) et au Championnat de France à Paris les 27 et 28 avril 2019, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le remboursement des frais aux familles des compétiteurs ou aux compétiteurs eux-mêmes s'ils sont majeurs, de la manière suivante :

- Aïssa HEBIL, 134.50 € pour les frais d'hébergement liés à sa participation à la Coupe de France, et 125.88 € pour les frais d'hébergement liés à sa participation aux Championnats de France,
- Constance WATTIEZ, 233.97 € pour les frais d'hébergement, d'essence et de stationnement pour sa participation aux championnats de France.

Abstentions : 0
Votes contre : 0
Votes pour : 22 (M.M. WATTIEZ et BRULIN, membres associatifs, n'ont pas pris part au vote)

9 - Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique-Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien de l'unité hydrographique cohérente n°6 « Canal de la Haute Deûle, dérivation de la Scarpe et de la Scarpe moyenne »

Une enquête publique relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien de l'unité hydrographique cohérente n°6 « Canal de la Haute Deûle, dérivation de la Scarpe et de la Scarpe moyenne » a été prescrite par le Préfet du Pas-de-Calais du lundi 3 juin au jeudi 4 juillet 2019 inclus.

Les services administratifs ont procédé à l'accomplissement des formalités de publicité qui leur incombent. Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public le 3 juin matin ;

Sur la demande d'autorisation déposée par Les Voies Navigables de France, le Conseil Municipal à l'unanimité

- N'émet aucune remarque particulière,
- Charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches administratives correspondantes auprès du Commissaire-Enquêteur.

Sur la question des boues, Monsieur BOURSIER précise qu'elles sont traitées en Belgique ou aux Pays-Bas. Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier « papier » est consultable en Mairie.

10 - Banquet des aînés - Recrutement du Personnel de Service

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le recrutement de onze agents afin d'assurer le service dans le cadre du repas des aînés prévu le 06 octobre 2019 et qui s'adresse aux personnes âgées de 67 ans et plus domiciliées dans la Commune.

11 - Motion de soutien à la Structuration de l'ARC NORD

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une motion afin de se prononcer favorablement sur la création d'une structure porteuse du type « Syndicat Mixte » susceptible de fédérer les huit communes intéressées au projet « Arc Nord » (Annay, Carvin, Estevelles, Harnes, Libercourt, Meurchin, Oignies et Pont-à-Vendin)

Il prend acte du fait qu'un budget dédié sera nécessaire par contribution en fonction du nombre d'habitants.

Monsieur BOURSIER intervient en remarquant qu'un budget en fonction du nombre d'habitants ne serait pas équitable puisque peu de travaux sont prévus à Annay. Monsieur le Maire précise que seuls les travaux réalisés sur la Commune seront pris en charge. Il rappelle que la Commune d'Annay est attractive et a besoin d'être valorisée notamment au niveau du marais, de ses deux restaurants et du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Monsieur BOURSIER questionne sur l'implication d'Euralens. Monsieur le Maire informe que les travaux seront suivis par l'architecte Urbaniste de la Chaîne des parcs et que ce projet est d'ores et déjà labellisé Euralens.

Monsieur le Maire conclut en rappelant l'existence d'une convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France existe et que des projets devraient émerger prochainement.

La séance est levée à dix-neuf heures trente minutes.

LEXIQUE

OMCF : Office Municipal Culture Cérémonie Festivités

CIPALL : Centre d'intervention des sapeurs-pompiers de la CALL

TLPE : Taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures

CALL : Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

CGCT : Code général des collectivités territoriales

BEPOS : Bâtiment à Energie Positive

VPI : Véhicule de Première Intervention

DT : Déclaration de projet de travaux

LA SANTÉ

Les élus de notre groupe soutiennent avec force les actions qui se font jour depuis quelques temps pour exiger des moyens pour la santé dans notre bassin minier. Nous partageons avec inquiétude le triste constat entre l'ampleur des besoins et le manque de réactivité voire l'inaction des services de l'Etat et le taux de mortalité intolérable qui frappe nos concitoyens.

Nous déplorons le manque de médecin généraliste, urgentiste, l'attente interminable pour un rendez vous de spécialiste, le manque de professionnels de santé dans nos hôpitaux et une réforme qui frappe plus encore nos personnes fragilisées, isolées et ou dépendantes.

Nous attendons beaucoup du nouvel e-hôpital, qui doit comporter une unité universitaire. Premier hôpital numérique de France, ce serait là une source d'attractivité pour des médecins et spécialistes.
Mais pas avant 2023, 2024 !!!

Il y a pourtant urgence à mener une véritable politique de promotion de la santé, des actions d'éducation, d'information, de sensibilisation à la prévention et au dépistage. C'est ce que nous mettons en œuvre, avec les moyens qui sont les nôtres, par les plans d'actions déclinés lors de notre Forum Sport Sante Environnement, lors de nos ateliers déployés auprès des enfants, des jeunes, des employés, des aînés, lors des parcours santé, de la semaine bleue, d'octobre rose, des sessions d'éducation à la santé» pour les publics fragilisés. C'est notre participation au développement du bien être et de la bonne santé dans notre village. Les élus de notre groupe de L'Union annaysienne vous donnent rendez vous pour le prochain forum Santé Sport Environnement, le samedi 7 septembre sur le parvis de l'Hôtel de ville.

Bonnes vacances à tous,

Vos élu(e)s de l'UNION ANNAYSIENNE : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandendorren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

NOUS CONTINUERONS A VOUS INFORMER ET ECHANGER... MAIS AILLEURS !

Comme l'immense majorité d'entre vous, nous nous désespérons de la triste gestion des affaires communales...

Jamais résignés, nous resterons vigilants en Conseil municipal et nous continuerons à vous informer et échanger... mais ailleurs ! Car tout vous regarde.

Nous n'avons rien, nous, à vous cacher.

Et tous vos avis nous intéressent.

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Yves BOURSIER et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe "Rassemblement pour l'avenir".